

COMMUNIQUE AU TITRE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE

**MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2010**

La Société Anonyme "AURES TECHNOLOGIES" a publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 52 du 30 avril 2010 l'avis de réunion valant avis de convocation relatif à l'Assemblée Générale annuelle de ses actionnaires, qui se tiendra le 4 juin 2010 à 9 heures au siège social.

En application de l'article 221-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de Commerce sont mises à la disposition des actionnaires selon les modalités suivantes, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

1. les documents et renseignements visés à l'article précité sont disponibles sur le site internet de la société (www.aures.com) ;
2. tout actionnaire peut, s'il le souhaite, obtenir l'envoi desdits documents et renseignements ou les consulter sur simple demande adressée au siège social par courrier, par voie de télécommunication électronique (télécopie +33 (0)1 64 97 58 38 ou e-mail sabine.devuyst@ures.com).